



**Rubrique:** Inscriptions au registre du commerce

**Sous-rubrique:** Mutation

**Date de publication:** SHAB 21.07.2022

**Numéro de publication:** HR02-1005526437

**Entité de publication**

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

## Mutation VivaVocce Sàrl, Préverenges, nouveau PhysioFusion Sàrl

PhysioFusion Sàrl  
Allée du Rionzi 54  
1028 Préverenges

Jusqu'ici  
VivaVocce Sàrl

VivaVocce Sàrl, à Préverenges, CHE-237.574.905 (FOSC du 07.08.2019, p. 0/1004691518). Statuts modifiés le 05.07.2022. Nouvelle raison de commerce: PhysioFusion Sàrl. Nouveau but: la société a pour but: - toute activité dans le domaine du médical et paramédical, en particulier pour un cabinet de physiothérapie, d'ostéopathie, d'acupuncture, de fitness et de formation en général, cours collectifs et individuels, ainsi que la vente, la location et le négoce de produits divers; - la formation continue au travers de l'enseignement direct ou indirect, l'exploitation et la création de site internet, la vente de biens de consommation; la création, le dépôt et l'enregistrement de marques de consommation; la vente de services, notamment du conseil dans les domaines de la promotion, de la communication, du marketing et du développement d'entreprise, la création d'outils d'analyse et de progiciel de gestion, la création de projets promotionnels; l'organisation d'événement; la création et le développement des applications web et mobiles. La société peut: - d'une manière générale exercer toutes activités et accomplir toutes opérations, commerciales et financières, mobilières et immobilières, en relation directe ou indirecte avec son but social ou aptes à le favoriser, ainsi que prendre des participations dans toutes sociétés commerciales ayant un rapport direct ou indirect avec son but, à l'exclusion des opérations prohibées par la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE); - établir des succursales et créer des filiales, tant en Suisse qu'à l'étranger; - accorder des prêts ou des garanties à des associés ou des tiers, si cela favorise ses intérêts. Mamoian Arman, qui est nommé président, signe désormais collectivement à deux. Nouvelle gérante avec signature collective à deux: Borges Dos Santos Luana, du Brésil, à Lausanne.

Registre journalier no 14099 du 18.07.2022

Précédente publication dans la FOSC: no 150, Date: 07.08.2019

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud